

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Fact-checking/Découverte macabre : c'est plutôt au Cameroun !

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

HIER matin, nombre de groupes sociaux ont relayé une information relative à une découverte macabre dans le Grand Libreville. Plus précisément à Ntoum. Aussi, les bouts de textes illustrés par des images insoutenables rapportaient que : " Le corps d'une femme a été retrouvé à Ntoum... autoroute... Ils ont arraché son véhicule et l'ont poignardé. Elle doit habiter Odza. " Vérification faite auprès des éléments de la Police judiciaire (PJ) de Ntoum a permis à l'équipe

dépêchée auprès du commissariat du chef-lieu du département du Komo-Mondah de découvrir qu'il y avait quelque chose qui ne clochait pas. En effet, si les faits sont avérés, ils ne se sont point produits au Gabon. Mais plutôt au Cameroun, où une dame aurait effectivement été trucidée sur le tronçon Yaoundé-Nsimalen.

À l'approche d'une période aussi cruciale que les élections générales, il est bien dommage de constater que des malins génies se plaisent à entretenir la confusion dans les esprits en mêlant le vrai avec le faux. Mais on se demande bien à quelles fins ?



Nkoltang : découverte du corps sans vie d'un quadragénaire

G.R.M
Libreville/Gabon

LA découverte, le 17 février dernier, du corps sans vie au bord de la route de Félicien Ivoulou Tsianga, Gabonais, 47 ans, originaire de Mbigou mais résidant à Nkoltang, dans le 2e arrondissement de la commune de Ntoum alimente actuellement les discussions dans ce bled. En effet, le décès de cet homme est d'autant plus surprenant, qu'on ne lui connaissait aucun différend avec qui que ce soit dans son environnement immédiat. Bien au contraire, Félicien Ivoulou Tsianga était



Les éléments de la brigade de gendarmerie de Nkoltang sont sur les dents.

connu de tout le monde pour être un homme affable et très aimable. À Nkoltang, nombreux sont d'ailleurs ceux qui croient alors à un probable empoisonnement dont aurait été victime l'intéressé. Certaines personnes pensent qu'une substance mortelle aurait été versée dans une boisson qu'il aurait, entre autres-consommée

au cours d'une virée. Mais il ne s'agit là que de spéculations. Aussi l'enquête ouverte par les Officiers de police judiciaire (OPJ) de la brigade de gendarmerie de Nkoltang devrait-elle permettre de faire toute la lumière sur cette mort aussi tragique que brusque du quadragénaire.

Mort d'une parturiente au CRHO : la sage-femme mise en cause est remise en liberté

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

À la suite de la mort de Murielle Aboumegone Obiang, une Gabonaise de 47 ans, survenue au Centre hospitalier régional d'Oyem (CRHO), le 17 janvier 2023, sa famille avait porté plainte et une enquête ouverte sur instructions du parquet de la République près le tribunal de première instance du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem. Lors de l'investigation, les Officiers de police judiciaire (OPJ) ont procédé à des interpellations parmi le personnel soignant, en vue d'établir les responsabilités des uns et des autres. Et le risque que certaines personnes soient poursuivies par la justice pour homicide involontaire à la suite d'une négligence planait sérieusement. Aussi, les soupçons se sont-ils considérablement focalisés sur une sage-femme placée en garde à vue, pendant que ses collègues



Le Centre hospitalier régional d'Oyem (CRHO), où la parturiente a succombé.

étaient relâchés. Au terme de son audition par les fins limiers, la sage-femme en question a été déférée devant le procureur de la République à deux reprises. Au sortir de la confrontation chez le maître des poursuites, l'accoucheuse a finalement été relaxée. Une source policière proche de l'enquête croit savoir que le témoignage des sages-femmes convoquées par le juge d'instruction dans le cadre de ce dossier aurait justifié cette remise en liberté. À ce qu'il semble, bien avant le terme de la grossesse, certaines pathologies auraient été décelées chez la regrettée Aboumegone Obiang par les consœurs

de la mise en cause. Pis, ne disposant pas d'éléments probants en l'absence d'une autopsie – qui aurait permis d'en savoir plus sur le décès, autopsie d'ailleurs réclamée au départ par la famille, qui a finalement sorti le corps pour l'inhumer –, le parquet n'avait plus de véritables raisons de garder plus longtemps en garde à vue la praticienne de l'hôpital canadien. Sauf que cette issue favorable pour la sage-femme n'a pas eu l'heur de plaire à la famille de Murielle Aboumegone Obiang, qui continue de manifester son mécontentement face à cette décision de la justice.

Le clin d'œil de *lybek*

